

## Rupture anticipée d'un contrat CDD

Par **Laulaange**, le 16/06/2015 à 21:05

Bonjour j'ai un souci, je suis actuellement dans un contrat cdd de 15 jours'. Tout se passe bien il me reste a travaillé mercredi vendredi et samedi et je serai au terme de mon contrat le jeudi je suis de repos , le problème c.est qu'une dame voudrait m.embaucher pour un cdd de trois mois à partir de jeudi et elle a besoin de mois le vendredi et samedi et donc je devrai rompre mon contrat 2jours avant son terme'. D.apres vous comment cela va se passer ? Peut on rompre le contrat à l'amiable ?Est ce possible ? Vais-je ne pas être payee ? Merci d'avance pour votre réponse .

Par **carole57**, le 17/06/2015 à 11:36

Bonjour,

Malheureusement pour toi il s'agit d'un cas illicite de rupture anticipée de CDD. Au mieux, si tu n'y vas pas tu ne seras pas payé, au pire vas voir là :  
<http://contrat-de-travail.comprendrechoisir.com/comprendre/rupture-anticipee-cdd>  
Tu peux bien sûr aller voir ton patron pour faire une rupture à l'amiable, c'est la seule solution. Bien sûr c'est logique que les jours non travaillés ne seront pas payés.  
Bonne chance

Par **P.M.**, le 17/06/2015 à 17:44

Bonjour,  
Ce sujet faut double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)